

Démarche	: Dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail IAE - Ministère chargé de l'emploi
Organisme	: dgefp

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

-Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »

- Décret n° 2021-1129 du 30 août 2021 relatif à l'insertion par l'activité économique et à l'expérimentation visant à faciliter le recrutement par les entreprises de droit commun de personnes en fin de parcours d'insertion

-Circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2021/42 du 12 février 2021

-Instruction DGEFP/SDPAE/MIP/2021 relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures relatives à l'insertion par l'activité économique (IAE) prévues par la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »

Dans les suites du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) du 10 septembre 2019, la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 et ses décrets d'application (décrets n°2021-1128 et n°2021-1129 du 30 août 2021) prévoient une nouvelle modalité d'octroi de la dérogation à la durée hebdomadaire minimale de 20 heures : une dérogation collective.

Dans le cadre de cette dérogation collective, l'employeur peut demander une dérogation à la durée hebdomadaire minimale de travail pour plusieurs salariés d'un atelier et chantier d'insertion (ACI). Cette possibilité est ouverte afin de simplifier les démarches d'ACI qui développeraient un projet d'accompagnement renforcé spécifique à plusieurs salariés en insertion présentant des critères communs de particulière vulnérabilité (ex : personnes sans domicile fixe, personnes présentant des conduites addictives...).

DDETS - Département où se situe le siège social du candidat (pour déterminer le service chargé de l'instruction)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

01 - DDETS de l'Ain

02 - DDETS de l'Aisne

03 - DDETS de l'Allier

04 - DDETS des Alpes-de-Haute-Provence

Dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail IAE - Ministère chargé de l'emploi

06 - DDETS des Alpes-Maritimes

07 - DDETS de l'Ardèche

08 - DDETS des Ardennes

09 - DDETS de l'Ariège

10 - DDETS de l'Aube

11 - DDETS de l'Aude

12 - DDETS de l'Aveyron

13 - DDETS des Bouches-du-Rhône

14 - DDETS du Calvados

15 - DDETS du Cantal

16 - DDETS de la Charente

17 - DDETS de la Charente-Maritime

18 - DDETS du Cher

19 - DDETS de la Corrèze

21 - DDETS de la Côte-d'Or

22 - DDETS des Côtes d'Armor

23 - DDETS de la Creuse

24 - DDETS de la Dordogne

25 - DDETS du Doubs

26 - DDETS de la Drôme

27 - DDETS de l'Eure

28 - DDETS de l'Eure-et-Loir

29 - DDETS du Finistère

2A - DDETS de la Corse-du-Sud

2B - DDETS de la Haute-Corse

30 - DDETS du Gard

31 - DDETS de la Haute-Garonne

32 - DDETS du Gers

33 - DDETS de la Gironde

34 - DDETS de l'Hérault

35 - DDETS d'Ille-et-Vilaine

36 - DDETS de l'Indre

37 - DDETS de l'Indre-et-Loire

Dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail IAE - Ministère chargé de l'emploi

- 39 - DDETS du Jura
- 40 - DDETS des Landes
- 41 - DDETS du Loir-et-Cher
- 42 - DDETS de la Loire
- 43 - DDETS de la Haute-Loire
- 44 - DDETS de la Loire-Atlantique
- 45 - DDETS du Loiret
- 46 - DDETS du Lot
- 47 - DDETS du Lot-et-Garonne
- 48 - DDETS de la Lozère
- 49 - DDETS du Maine-et-Loire
- 50 - DDETS de la Manche
- 51 - DDETS de la Marne
- 52 - DDETS de la Haute-Marne
- 53 - DDETS de la Mayenne
- 54 - DDETS de Meurthe-et-Moselle
- 55 - DDETS de la Meuse
- 56 - DDETS du Morbihan
- 57 - DDETS de la Moselle
- 58 - DDETS de la Nièvre
- 59 - DDETS du Nord
- 60 - DDETS de l'Oise
- 61 - DDETS de l'Orne
- 62 - DDETS du Pas-de-Calais
- 63 - DDETS du Puy-de-Dôme
- 64 - DDETS des Pyrénées-Atlantiques
- 65 - DDETS des Hautes-Pyrénées
- 66 - DDETS des Pyrénées-Orientales
- 67 - DDETS du Bas-Rhin
- 68 - DDETS du Haut-Rhin
- 69 - DDETS du Rhône
- 70 - DDETS de Haute-Saône
- 71 - DDETS de Saône-et-Loire
-

Dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail IAE - Ministère chargé de l'emploi

- 73 - DDETS de la Savoie
- 74 - DDETS de la Haute-Savoie
- 75 - DRIEETS de Paris
- 76 - DDETS de Seine-Maritime
- 77 - DDETS de Seine-et-Marne
- 78 - DDETS des Yvelines
- 79 - DDETS des Deux-Sèvres
- 80 - DDETS de la Somme
- 81 - DDETS du Tarn
- 82 - DDETS du Tarn-et-Garonne
- 83 - DDETS du Var
- 84 - DDETS du Vaucluse
- 85 - DDETS de la Vendée
- 86 - DDETS de la Vienne
- 87 - DDETS de la Haute-Vienne
- 88 - DDETS des Vosges
- 89 - DDETS de l'Yonne
- 90 - DDETS du Territoire de Belfort
- 91 - DDETS de l'Essonne
- 92 - DRIEETS des Hauts-de-Seine
- 93 - DRIEETS de Seine-St-Denis
- 94 - DRIEETS du Val-de-Marne
- 95 - DDETS du Val-d'Oise
- 971 - DDETS de Guadeloupe
- 972 - DDETS de Martinique
- 973 - DDETS de Guyane
- 974 - DDETS de La Réunion
- 975 - DDETS de Saint-Pierre-et-Miquelon
- 976 - DDETS de Mayotte
- Ile de France
- Val d'Oise (95)

Informations sur l'employeur (SIAE)

Dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail IAE - Ministère chargé de l'emploi

Nom de la structure

Adresse postale de la SIAE

Adresse postale à laquelle les documents administratifs doivent être envoyés

Si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus.

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Statut juridique

Par exemple :

Association loi 1901

Association de droit local Alsace-Moselle

Groupement d'employeurs

Mutuelle

SCIC

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Association loi 1901

Association de droit local Alsace-Moselle

Groupement d'employeurs

Mutuelle

SCIC

Autre

Si statut juridique "Autre", préciser

Prénom et NOM du représentant légal

Exemple : Pierre DUPONT

Qualité du représentant légal

Exemples : "Président", "Directeur".

Prénom et NOM du demandeur

Dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail IAE - Ministère chargé de l'emploi

Exemple : Pierre DUPONT

Qualité du demandeur

Exemples : "Président", "Directeur".

Numéro de téléphone du demandeur

Email du demandeur

Justificatifs de la demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Projet d'accompagnement renforcé pour les salariés concernés

Joindre un document visant à établir que votre structure porte un projet d'accompagnement renforcé des salariés présentant des difficultés communes particulièrement importantes justifiant le recours à cette dérogation.

Dans le cadre des expérimentations Convergence et Premières heures en chantier, vous pouvez joindre la convention signée entre l'ACI et Convergence France.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Critères de sélection des salariés concernés

Joindre tout document visant à établir les critères de sélection des salariés dans le programme d'accompagnement spécifique.

Dans le cadre des expérimentations Convergence et Premières heures en chantier, vous pouvez joindre la convention signée entre l'ACI et Convergence France dès lors qu'elle fait mention des critères de sélection dans le dispositif.

Informations complémentaires

Nombre prévisionnel de salariés concernés

Nombre de places ouvertes dans l'ACI pouvant permettre aux salariés concernés de bénéficier de la dérogation

Nombre prévisionnel d'ETP concernés

Exemple : 10h/semaine pour 5 salariés concernés soit en total ETP : 0.28 ETP X 5 places = 1,4 ETP

Durée d'usage de la dérogation envisagée pour tous les salariés concernés

Exemple : 4 mois - dans la limite de 12 mois non renouvelable pour un même salarié.

Durée hebdomadaire de travail envisagée pour tous les salariés concernés

A titre indicatif - exemple 10h/semaine, mais le parcours peut également être progressif (cas des salariés Premières Heures en chantier).

ENGAGEMENT

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Réglement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les services du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (DGEFP, DREETS) procèdent à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : articles R. 5132-44 à R. 5132-47 du Code du travail, circulaire DGEFP n° 2005/28 du 28 juillet 2005 relative aux fonds départementaux d'insertion et son instruction) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier et conservées pendant le temps réglementaire. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont accessibles auprès du responsable RGPD des services du Ministère du travail, de l'insertion et de l'emploi. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, ...) , contactez l'adresse suivante : mip.dgefp@emploi.gouv.fr.

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité.

-J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus

Cochez la case.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Données personnelles

J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux des services du ministère du travail, de l'insertion et de l'emploi en charge de l'instruction (DGEFP, DREETS) à des fins de formation ou d'enquête.

Cochez la mention applicable

Oui

Non